

OUVERTURE

Le troisième comité de pilotage territorial, tenu le 21 mars 2022, est ouvert par le président de la CTG, qui rappelle l'importance de ce comité et la nécessité de mettre en place des comités techniques. Ces comités techniques auront pour vocation d'accompagner spécifiquement les grands sujets concernant la mise en place du CHRU.

M. Le recteur informe l'ensemble du comité que les autorités nationales viennent de confirmer la création d'un second cycle de médecine aux Antilles (faculté de médecine Antilles - Guyane). Ainsi, les étudiants en médecine guyanais pourront, dans le cadre du projet CHU de Guyane, réaliser l'intégralité de leur premier cycle en Guyane. Ils n'auront donc plus besoin de partir en France hexagonale pour suivre le 2e cycle (à partir de la 4e année d'études). *« C'est une excellente nouvelle d'avoir ce second cycle, cette nouvelle nous réjouit et nous engage ».*

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Modification de la Charte de fonctionnement
- Présentation des dernières réalisations liées au projet CHRU
- Constitution de Comités Techniques thématiques : présentation et discussion sur cette proposition, sur la composition envisagée, sur la méthodologie
- Présentation de la situation et des projets en cours concernant l'offre de soin ambulatoire

CHARTE DE FONCTIONNEMENT (CF. SUPPORT DE PRESENTATION)

Lors du 2^e comité de pilotage du 25 janvier 2022, la charte de fonctionnement a été adoptée, sous réserve d'une nouvelle discussion relative à l'article 7. Les éléments à discuter étaient les suivants : **« la modification de la charte devra être adoptée à la majorité des deux tiers de votants par le comité (membres permanents et membres associés confondus) ».**

Les participants du 3^e comité de pilotage se prononcent en séance. Résultat du vote : 28 votants dont 23 « oui », 4 « non », 1 abstention,

La charte ainsi modifiée est donc adoptée. Elle entre en vigueur à la fin du 3^{ème} comité de pilotage.

PRESENTATION DES DERNIERES REALISATIONS LIEES AU PROJET CHRU (CF. SUPPORT DE PRESENTATION)

Suite aux deux premières séquences (ouverture et présentation des dernières réalisations liées au projet CHRU), s'est déroulée une séquence de questions-réponses entre les copilotes du comité de pilotage territorial et les participants à la rencontre.

Q1 à l'attention de Monsieur le Recteur : l'UFR santé de Guyane est une toute petite équipe. Avec tous les chantiers à venir, y-a-t-il des crédits prévus pour renforcer les équipes en charge ?

Le recteur rappelle que le gouvernement s'est engagé, lors de la remise du rapport sur la création du CHU de Guyane, à créer des postes de PU-PH et à accompagner le développement de cette filière santé en Guyane. L'environnement politique change mais les engagements pris seront tenus. Il rappelle qu'il est essentiel de travailler conjointement à la construction d'une trajectoire de développement et à des maquettes pédagogiques solides, permettant de concrétiser ces engagements.

Le président de la CTG souligne qu'il sera vigilant quant à la bonne conduite du projet et au respect du calendrier de travail établi en amont.

Q2 : Quid des aides permettant la mobilité des étudiants en santé ?

Les questions relatives à la mobilité et à l'hébergement des étudiants en santé sont centrales. A ce titre, elles constituent une priorité. Pour avancer sur ce sujet, il convient de mener un travail partenarial associant le rectorat, l'université de Guyane et l'université des Antilles. Le recteur souligne qu'il y a d'ores et déjà, pour les étudiants, la possibilité de bénéficier des offres d'hébergement du CROUS.

La CTG complète en précisant que des dispositifs sont mis en place pour les étudiants, comme les bourses individuelles pour lesquelles des règlements d'attribution sont prévus. Des budgets complémentaires sont en cours de mise en place pour soutenir les étudiants.

Q3 : Qu'en est-il des locaux destinés à l'accueil des formations en santé ?

Concernant les locaux destinés à l'accueil du pôle des formations universitaires en santé (PFUS) en structuration sur le campus Troubiran, un concours d'architectes a été lancé. Le jury final pour la sélection du programme se tiendra au mois de mai 2022. Sera alors désignée l'équipe d'architectes qui portera la maîtrise d'œuvre du projet.

Le plan de financement du PFUS est finalisé. Il relève d'un cofinancement via le plan de relance Européen (React EU), l'ARS et le MESRI.

La construction devrait démarrer au deuxième semestre 2022 pour se finaliser, théoriquement, d'ici à la rentrée universitaire 2024.

Q4 : Quelle offre de formation en médecine est prévue dans les années à venir ? Et comment est envisagée la question de l'attractivité de cette formation ?

Actuellement, la Guyane possède 25 places en sortie de la première année de médecine. Les perspectives à 4/5 ans seraient de passer à 50 places. Le nombre de places est dépendant des capacités d'accueil de l'Université des Antilles (UA) notamment. Avec la réforme en cours et la structuration d'un deuxième cycle au sein de l'UA, ces capacités sont modulables sur décision de l'université des Antilles en lien avec le DFR de la Guyane et après avis des ARS concernées.

L'attractivité étudiante du territoire guyanais est une priorité. Il ne suffit pas de proposer une offre de formation à nos étudiants. Il faut également déployer une offre de terrains de stage suffisamment large pour leur permettre de venir en Guyane tout au long de leur formation.

A ce sujet, l'Institut Pasteur de Guyane réaffirme son soutien et son engagement à participer à cette politique d'attractivité. L'institut rappelle qu'il accueille des internes de différentes universités hexagonales, dans diverses disciplines. C'est une dynamique qu'il compte poursuivre à l'avenir.

Q5 : Où en est le PRS 2 ?

L'avis de la Commission spécialisée de l'offre de soins de la CRSA sur le PRS 2 actualisé est attendu. Une fois l'ensemble des avis obtenus, le PRS actualisé pourra être arrêté par décision de l'ARS. C'est sur la base du nouveau PRS que pourront être ouvertes les fenêtres de dépôt de demande d'autorisation d'activités de soins (pour les activités soumises à autorisation)..

CONSTITUTION DE COMITES TECHNIQUES THEMATIQUES : PRESENTATION ET DISCUSSIONS SUR CETTE PROPOSITION, SUR LA COMPOSITION ENVISAGEE, SUR LA METHODOLOGIE (CF. SUPPORT DE PRESENTATION)

Suite à cette présentation, s'est déroulée une séquence de questions-réponses.

Q1 : quelle est la place de de la réflexion éthique dans les comités techniques ?

L'ARS confirme l'importance accordée à la question de l'éthique.

Néanmoins, les comités techniques auront une fonction technique. Ils seront notamment chargés de fluidifier les interfaces entre les différentes institutions concernant la mise en œuvre du projet de CHRU, (GHT, Collectivités territoriales, Etat, Rectorat, Université...).

Aussi, la réflexion éthique ne sera pas spécifiquement abordée dans l'un des comités techniques.

En revanche, l'ARS travaille à la création d'un Espace de Réflexion Ethique Régional (ERER) en Guyane. Normalement, la loi réserve la création d'ERER aux régions dotées de CHU. Mais, eu égard aux spécificités guyanaises et au projet de CHRU que nous portons, la Guyane aura son propre ERER dès 2022-2023. Pour nous accompagner, la DGOS a répondu favorablement à l'ARS de Guyane concernant une demande de financement pour travailler à la préfiguration de l'espace éthique guyanais de manière à ce que, également au plan éthique, tout converge vers la création d'un CHU.

Q2 : questions et remarques relatives aux comités techniques

Concernant le comité technique de recherche en santé

Le Pr Nacher souligne l'importance d'inclure au sein du comité technique de la recherche, un Groupement d'intérêt scientifique (GIS) spécifique à la santé, pour renforcer la visibilité de la recherche guyanaise à l'international.

La CTG propose l'intégration de l'observatoire régional de santé (ORSG) au sein de ce comité technique.

Afin d'accentuer la recherche sur des sujets insuffisamment étudiés, il est proposé de s'inspirer du système FIRA (en France hexagonale), qui organise régulièrement des concours et projets pour inciter les chercheurs à se lancer dans ces domaines non suffisamment couverts par la recherche. (Exemple du handicap pour la Guyane).

Concernant les comités techniques CDPS/Hôpitaux de Proximité et Transport et logement

Madame Judick-Pied, représentante des personnes en situation de handicap au sein du copil territorial, suggère d'ajouter dans le comité « CDPS », mais aussi dans le comité « transport et logement », un représentant du secteur médico-social, notamment un acteur intervenant sur les thématiques handicap afin que soient directement pris en compte et intégrés les besoins des personnes en situation de handicap.

Les comités techniques sont validés en l'état, sous réserve des ajouts demandés.

PRESENTATION D'UN ETAT DES LIEUX DE L'OFFRE DE SOINS AMBULATOIRE ET DES PROJETS EN COURS (CF. SUPPORT DE PRESENTATION)

Suite à cette présentation, s'est déroulée une séquence de questions-réponses.

Q 1 : quel est le périmètre de la communauté professionnelle territoriale en santé (CPTS) initiée par l'URPS Médecin ?

Dans le projet initial présenté par l'URPS médecins, la CPTS envisagée couvrait toute la Guyane. L'ARS a rappelé que la création d'une telle communauté doit permettre que les professionnels se rencontrent, partagent des problématiques de santé communes et échangent sur des patients communs. A ce titre, l'Agence a donc proposé d'ajuster le périmètre, en le fléchant sur le bassin de vie de l'île de Cayenne.

L'ARS a toutefois rappelé que le périmètre de la CPTS pouvait évoluer durant la phase projet.

Il est question, à la faveur de projets portés par des professionnels, d'ouvrir une deuxième CPTS sur le bassin de vie du Bas Maroni.

Q 2 : Quid de postes de professeurs associés des universités en Guyane ?

C'est une expérimentation menée en Normandie, transposable au territoire guyanais dans le futur. Il s'agirait de renforcer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé. Rien n'est acté aujourd'hui quant au financement de ces postes. Un travail sur les options de financement est à réaliser. Pour l'instant, nous ne sommes pas suffisamment avancés pour discuter plus précisément de ce projet.

Q3 : Dans le plan d'actions proposé pour le développement de l'offre de soins ambulatoires, est indiqué l'institution d'une gouvernance territoriale sur les questions de santé (ARS-hôpital-CGSS-Collectivités territoriales-représentants des usagers). Cette gouvernance est-elle définitive ou est-ce une proposition ? La gouvernance territoriale doit être définie de sorte à toucher la plus grande partie de la population. En l'occurrence, dans la proposition de composition de ce comité, il y manque les établissements privés et médico-sociaux, qui permettraient une représentation plus complète de l'offre de soins.

L'ARS prend en compte cette proposition qui fera l'objet d'une réflexion approfondie dans les semaines à venir.

Q4 : Quid des pharmaciens et des pharmacies de ville ? Quelle est leur situation ?

Les pharmaciens de ville font partie de la majorité des protocoles de soins nationaux et sont parties prenantes de la plupart des MSP (Maison de Santé Pluri-professionnels). Ce sont des acteurs motivés et importants.

Dans ce premier état des lieux, les données démographiques concernant cette profession n'ont pas pu être présentées (question de l'accès aux données précises).

Q5 : Quid de l'attractivité des étudiants sages-femmes ?

L'ARS précise que le sujet est pris en charge.

Une réunion de cadrage est prévue pour structurer le projet du département de maïeutique en Guyane.

Sur la question de l'attractivité de territoire, la CTG est prête à apporter sa contribution, notamment sur les problématiques de logement, de transport mais aussi sur les sujets d'accès au sport et aux loisirs. Malgré les difficultés rencontrées, des étudiants en fin de cursus sont volontaires pour venir en Guyane. Il faut travailler ensemble et partager les solutions.

MOT DE CLOTURE

La prochaine réunion du comité de pilotage sera organisée si possible en présentiel à Sinnamary. Date fixée prochainement.

Annexe – Liste des invités

Les membres permanents

FONCTION	NOM	PRENOM
Au titre des représentants de l'Etat en Guyane :		
Monsieur le Préfet, ou son représentant	Queffelec	Thierry
Madame la Directrice générale de l'ARS, ou son représentant	De Bort	Clara
Monsieur le Recteur, chancelier des universités, ou son représentant	Ayong le Kama	Alain
Madame la Déléguée régionale de la recherche et de la technologie	Amusant	Nadine
Au titre des élus :		
Monsieur le Président de la CTG	Serville	Gabriel
Madame la Vice-présidente en charge des solidarités et santé	Saïd	Patricia
Monsieur le Vice-président en charge de l'enseignement supérieur et recherche	Bouba	Philippe
Monsieur le Président de l'Association des maires de Guyane	Ringuet	François
Au titre des établissements de santé :		
Monsieur le Directeur de l'établissement support du GHT	Robert	Christophe
Monsieur le Président du Collège médical du GHT	Djossou	Félix
Madame la Directrice des soins présidente de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques du GHT	Tocney	Paule
Au titre de l'université :		

Monsieur le Président de l'Université	Primerose	Antoine
Monsieur le Responsable du DFR de médecine de l'Université de Guyane	Couppie	Pierre
Monsieur le représentant des PU-PH de Guyane	Kallel	Hatem
Au titre de la recherche :		
Monsieur le Directeur inter-régional du Centre d'Investigations Clinique Antilles-Guyane, pôle Guyane	Nacher	Mathieu
Au titre des représentants des professionnels :		
Monsieur le Secrétaire général du syndicat le plus représentatif des personnels hospitaliers	Xavier	Yannick
Madame la Co-Secrétaire générale du syndicat le plus représentatif des personnels de l'Enseignement supérieur	David	Guislain
Au titre des professionnels libéraux :		
Monsieur le Président de l'URPS médecins	Breton	Jacques
Au titre des étudiants en santé :		
Monsieur le Président du Bureau des internes en médecine de Guyane	Gauthier	Guillaume
Au titre de la Démocratie sanitaire et des usagers du système de santé :		
Monsieur le Président de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie	Bhagooa	Yves
Au titre de l'Assurance maladie :		
Monsieur le Directeur de la CGSS	Bello	Jean Xavier

Les membres consultatifs

FONCTION	NOM	PRENOM
Au titre des représentants de l'Etat en Guyane :		
Monsieur le Directeur régional des Finances publiques	Sauvonnet	Rodolph
Madame la directrice générale de la cohésion et des populations	Racon	Frédérique
Messieurs les Sous-préfets d'arrondissement	Lotigie Brault	Christophe Guillaume
Monsieur le Délégué territorial de l'ARS pour l'Ouest Guyanais	Van Gastel	Benoît
Madame la Directrice de l'offre de soins de l'ARS Guyane	Girard	Joana
Madame la Conseillère technique et pédagogique régionale de l'ARS Guyane	Chong Sit	Corinne
Monsieur le Directeur de l'autonomie de l'ARS Guyane	Grace-Etienne	Reginaldo
Au titre des élus :		
Madame la Vice-présidente Autonomie et handicap	Cyriaque	Samantha
Madame et Messieurs les Parlementaires de Guyane	Phinéra-Horth Patient Lénaïck	Marie-Laure Georges Adam
Mesdames les Maires des autres communes sièges d'établissements hospitaliers du GHT	Trochimara Charles	Sandra Sophie
Madame et Messieurs les Présidents des Communautés de communes et d'agglomération	Smock Charles Ringuet Elfort	Serge Sophie François Georges
Au titre des services de la Collectivité territoriale :		
Monsieur le Directeur adjoint de la CTG chargé de la prévention, des solidarités et de la santé	Richard	Patrice
Monsieur le Directeur adjoint de la CTG chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage	Lama	Mireilla

Au titre des établissements de santé :		
Mesdames et Monsieur les Présidents des conseils de surveillance des établissements membres du GHT	Serville Papaix Puech Dolan	Gabriel Martine Myriam
Messieurs les Directeurs des autres établissements membres du GHT	Guidoni Bosi	Didier Monica
Madame la Directrice déléguée des CDPS	Papin	Amandine
Messieurs les autres Présidents de CME d'établissements membres du GHT	Ntab Laborde	Balthazar Olivier
Mesdames et Monsieur les autres Directeurs des soins des établissements du GHT (dont : directeur de l'IFSI)	Ilmany Stephenson Vanessche Le Voloter Constantin	Colette Tadéa Christiane Eddy
Madame la Directrice de la recherche clinique et de l'innovation	Nemer	Aurore
Madame la représentante de la Fédération de l'Hospitalisation Privée	Gay	France
Madame la représentante de la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires	Fleret	Alex
Au titre de la Recherche :		
Monsieur le Directeur de l'Institut Pasteur	Peyreffite	Christophe
Monsieur le Directeur du CNRS	Goujon	Vincent
Au titre des représentants des professionnels :		
Madame la Secrétaire générale du deuxième syndicat le plus représentatif des professionnels hospitaliers	Piéjos	Cynthia
Monsieur le Secrétaire général du troisième syndicat le plus représentatif des professionnels de santé	Miatti	Eric
Syndicat le plus représentatif des enseignants dans les établissements supérieurs	Chaumet	Claude
Au titre des professionnels libéraux :		

Madame la Présidente de l'URPS infirmiers	Mathieu	Mylène
Madame la Présidente de l'URPS sages-femmes	Berthiot	Sophie
Monsieur le Président de l'URPS masseurs-kinésithérapeutes	Gandour	Vael
Au titre des dispositifs d'appui aux parcours de santé et de vie complexes		
Madame ou Monsieur le responsable du Dispositif d'appui à la coordination	Bernard	Stéphanie
Au titre des étudiants en santé :		
Madame ou Monsieur le représentant des étudiants infirmiers de Guyane	Thales	Yannick
Au titre de la Démocratie sanitaire et des usagers du système de santé :		
Monsieur le Président du Grand Conseil Coutumier	Van Der Pjil	Sylvio
Madame la Présidente de la Commission spécialisée de l'offre de soins de la CRSA	Prévo Boulard	Stéphanie
Madame la Coordinatrice régionale de France Assos Santé – Guyane	Delyon	Pascale
Madame la représentante des personnes handicapées	Judick-Pied	Georgina
Monsieur le Président de la Commission spécialisée de la CRSA (CSPAMS)	Goral	David
Au titre de l'Assurance maladie :		
Monsieur le Directeur du service médical de l'Assurance maladie	Pascolini	Etienne
Au titre des chambres consulaires :		
Monsieur le Président de La Chambre d'économie sociale et solidaire	Aimable	Jean Marc

Madame la Présidente de la Chambre de commerce et d'industrie	Sinaï Bossou	Carine
Monsieur le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat	Chérubin	Vernita
Madame la présidente du conseil économique social environnemental de la culture et de l'éducation de Guyane (CESECEG)	Fleurival	Ariane
Au titre de la coopération transfrontalière :		
Monsieur l'Ambassadeur de France au Surinam et au Guyana	Gomez	Jose
Au titre des personnalités qualifiées :		
Madame la Médecin-chef du Service de santé des Armées	André	Nathalie
Monsieur le Directeur de l'IEDOM	Bouvier Gaz	Stéphane
Madame la Directrice de l'AFD	Brunier Roty	Alison
Madame la Directrice du CNES	Clair	Marie Anne
Madame la Directrice régionale BPI France	Papalia	Michele
Monsieur le Directeur régional de la Banque des Territoires	Moutton	Christian